

LYCEE DESCARTES
PLACE JEAN COURTIN
B.P. N° 768
10106 RABAT
☎ : 0537 6 8 9 1 2 0

ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

N° DE SEANCE : CE N°01

Conseil d'établissement du LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

N° IDENTIFICATION DU LYCEE : 3500005D
22/09/2025

NOM DE L'ETABLISSEMENT : LYCEE DESCARTES

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT
22 septembre 2025**

Liste de présence

Membres avec voix délibérative :	Emargement
Mme ESNAULT Guylène <i>excusée et remplacée par</i> M. LASSAUX Bruno	X
M. CUILHÉ François	X
Mme DELHOMMEAU Agathe	X
Mme CADEAU Marie	X
Mme GUYOMARD Delphine	X
Mme DE LA GIRONIÈRE Stéphanie	Excusée
M. ACKERMANN Gauthier	X
Mme HAJJI FIACRE Ilham <i>excusée et remplacée par</i> M. KRUCZEC Alexandre	X
Mme BARTLAKOWSKI Aurore	X
M. BELBACHIR Karim	X
M. MEURANT Romain	X
M. MASBAHI Réda	X
Mme EL ALAMI EL FELLOUSSE Lalla Soumaya	X
Mme KADIRI Habiba	X
Mme MOUDDEN née BELAOUCHI Nawal	X

M. FECHTALI Taoufiq	ABS
Elève AMRANI Adam, 2°08	X
Elève ZNIBER Réda, T°10	X
Membres avec voix consultative :	Emargement
M. RAMADOUR Olivier <i>excusé et remplacé par</i> M. GUÉRIN Richard, Assistant Social du Poste	Excusé
Mme STRI Sara	Excusée
Mme FREJ Isabelle	X
Mme BELCAID Khadija	Excusée
M. LESCRAINIER Mathieu	X
Mme BOURGEOIS Marie-José	X
Mme EL KHOLTI ELOUFIR Ijlal	Excusée
IHDA Lilya, 1°09 Vice-Présidente du Conseil des délégués pour la vie lycéenne – suppléante -	ABS
<i>Secrétaire de séance :</i> Mme DRISSI Maria	X

Ordre du jour :

- Approbation du PV du 13 juin 2025
- Approbation du PV du dernier CE (26/06/2025)
- Approbation de l'ordre du jour
- Calendrier des stages en entreprise pour avis
- IMP (Proposition pour avis)
- Questions diverses

M. le Proviseur remercie les participants et ouvre la séance à 17H10.

Mme Drissi (Assistante du Proviseur) assurera le secrétariat de séance. M. Ackermann (Enseignant et représentant du personnel FSU) sera vice-secrétaire.

16 membres avec voix délibérative sont présents, le quorum est atteint et la séance peut valablement débiter.

Les travaux sont ouverts par M. le Proviseur qui propose aux membres de cette instance l'utilisation d'outils nouveaux destinés à faciliter la rédaction des comptes-rendus du CE.

Depuis le début de l'année, la transcription des réunions de service est réalisée à l'aide d'un enregistrement vocal ; l'idée est de retranscrire les échanges des réunions grâce à une application : « DICTE.AI » reconnue par le Ministère de l'Éducation Nationale français. Toutes les garanties en termes d'anonymat sont respectées ainsi que l'assurance que la captation vocale disparaît une fois la transcription faite.

M. le Proviseur demande aux membres s'ils acceptent d'expérimenter cette application qui propose plusieurs types de comptes-rendus pouvant ensuite être retravaillés. La proposition est soumise aux participants et la FSU répond qu'il serait plus pertinent de laisser aux nouveaux élus le choix de la mise en place de l'utilisation de cette application.

M. le Proviseur accueille, présente et remercie M. Lassaux pour sa présence.

M. Lassaux, Adjoint de Mme la Conseillère Culturelle Adjointe, représente Mme Esnault, Conseillère Culturelle Adjointe.

M. l'Adjoint de Mme la Conseillère Culturelle Adjoint prend la parole pour informer qu'il est arrivé à Rabat à la rentrée scolaire et qu'il était auparavant à Djibouti où il occupait un poste de Proviseur.

M. le Proviseur lui souhaite la bienvenue parmi les membres et s'ensuit un tour de table de présentations.

M. le Proviseur demande si des participants ont une déclaration liminaire, la FSU répond par l'affirmative et fait lecture de la sienne.

M. le Proviseur informe que cette déclaration liminaire sera jointe au PV de séance.

Il ajoute qu'il souhaite travailler en bonne intelligence, dans le dialogue qui est la marque de fabrique de la direction. M. le Proviseur est le garant de l'application des textes et il veillera à ce qu'ils soient respectés.

M. le Proviseur souhaite à tous les membres de la communauté scolaire une année apaisée et un travail exercé de façon commune dans le bien de tous.

FSU SNES informe que M. le Proviseur a répondu en amont aux questions diverses sur le constat de rentrée.

Proviseur : Lors de la réunion de pré-rentrée, il avait été annoncé qu'un délai de quinze jours était laissé pour observer le fonctionnement des EDT tels qu'ils avaient été conçus, pour permettre des aménagements, comme il y en a toujours. Les collègues ont fait remonter aux Provisseuses Adjointes les demandes de modifications qui ont été étudiées et prises en compte, dans la mesure où ces demandes ne dénaturent pas les EDT des autres collègues et que les emplois du temps des élèves ne sont pas non plus dégradés.

Des règles sont fixées pour que les EDT soient le plus cohérents possible et nous regrettons que ce soit parfois perçu comme un traitement injuste des personnels. M. le Proviseur remercie mesdames les Provisseuses Adjointes pour le travail remarquable accompli et pour être à l'écoute de tous. Les EDT ont ainsi pu être améliorés et stabilisés.

Des groupes langues ont été modifiés : sur 160 groupes de langue, sur l'ensemble et compte tenu de la complexité de la structure pédagogique, un groupe de langues a été oublié. Cet oubli a été rectifié.

Sur 211 enseignants, seuls 4 ont un EDT sur 6 jours.

La direction a beaucoup échangé avec les personnels, 5 jours de travail par semaine est une fréquence hebdomadaire normale de travail et nous avons 72 EDT à 4 jours sur des volumes horaires de 18 heures. Les EDT ont été améliorés car les Adjointes ont été à l'écoute de tous pour stabiliser les choses.

Eléments objectifs et chiffrés : 3 demandes de changement d'EDT sur 40 n'ont pas pu être satisfaites au lycée et quelques-unes, peu nombreuses, sur 60 demandes au niveau du 1^{er} cycle.

Provisur : La composition des classes et des groupes n'est totalement fixée à la rentrée. Il y a toujours des ajustements en début d'année (arrivées tardives, erreurs...) D'autre part, les familles ont été consultées par rapport aux contraintes de transport entre autres ; pour les 6èmes et les 2ndes des aménagements ont été réalisés mais pas dans le cas des demandes sans argument valable. De plus, la direction est soumise à des contraintes d'influence qui compliquent la stabilisation des groupes.

CAPE : Nous recevons encore des demandes.

Provisur : Les situations humaines complexes sont prises en compte ainsi que les erreurs de la direction, mais pas les demandes particulières de changements de classes. Notre politique est de refuser au départ les demandes de changements car les classes sont composées par les CPE, en toute objectivité. Nous recevons un grand nombre de demandes qui sont étudiées, comme dans tous les établissements.

Provisure Adjointe 1^{er} cycle : Plusieurs familles ont inscrit leurs enfants en LVC, et nous avons corrigé ces erreurs puis reconstitué des groupes.

Provisur : Ces explications importantes liées au fonctionnement d'un début d'année scolaire répondent à la déclaration liminaire de la FSU.

CAPE : Nous vous transmettrons quelques demandes.

DST : Pourrait-on commencer par traiter les questions diverses ?

Provisur : Nous prendrons le temps d'y répondre après avoir traité les points à l'ordre du jour.

● **Approbation du PV du 13 juin 2025**

FSU SNES rappelle qu'une demande de modifications a été adressée, car ce PV n'avait pas été validé. M. le proviseur répond que la requête a été prise en compte : Mme Souali avait été invitée pour présenter son bilan sur l'école inclusive mais elle a siégé dès le début de l'instance et a pu intervenir dans les débats par manque de vigilance de la part de la direction.

DST : A quel moment et sur quel(s) sujet(s) a-t-elle pris part aux débats ?

FSU : Sur les IMP et le Règlement Intérieur, cela apparaît dans le PV.

Provisur : Son intervention sur le bilan annuel n'a pas été retranscrit et sera communiqué aux membres.

Le PV du 13 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

● **Approbation du PV du dernier CE (26/06/2025)**

FSU formule la même remarque que pour le PV précédent (demande de modification adressée). M. le Proviseur fait lecture du texte modifié et ajoute que l'incident a été consigné dans le PV. Les propos graves tenus ont été notés et précisés dans le compte-rendu de séance.

Les 2 PV sont approuvés et votés avec les modifications.

DST demande si les modifications pourraient être adressées en amont de la réunion en même temps que la convocation par exemple pour qu'ils puissent en prendre connaissance (le PV a été reçu sans les modifications).

Proviseur : Cette proposition est à discuter. Aucune remarque particulière n'est formulée et ce point est approuvé à l'unanimité.

- **Approbation de l'ordre du jour**

Adopté à l'unanimité.

- **Calendrier des stages en entreprise pour avis**

M. le Proviseur projette la diapositive sur le calendrier des stages en entreprise et précise que ce découpage a été réfléchi avec les enseignants.

Proviseure Adjointe 2nd cycle : Les dates des examens n'étant pas encore connues, les stages des secondes auront lieu soit à la mi-juin soit fin juin 2026.

DST demande que soit ajoutée sur ce tableau le stage en entreprise pour la 1^{ère} année de CPGE car il n'y figure pas. Ce stage en entreprise d'une durée de dix jours aura lieu à la mi-juin 2026.

FSU SNES demande si les dates de ces stages sont cohérentes avec les périodes de voyages scolaires et M. le Proviseur répond par l'affirmative.

VOTE ET AVIS : calendrier adopté à l'unanimité.

- **IMP (Proposition pour avis)**

Le tableau de répartition des IMP proposé (diaporama) est projeté : M. le Proviseur informe que les mêmes règles que celles de l'an dernier ont été appliquées. De plus, le même montant de rémunération sera attribué, quel que soit le statut des personnels, c'est une nouvelle disposition qui figure dans le Règlement Intérieur du Travail. Cette répartition reprend largement la composition de l'an dernier, avec des créations.

Sur les coordos :

FSU SNES remarque la disparition de l'IMP CPGE qui a glissé du côté des transversales.

Proviseur : Plusieurs questionnements sur l'existence de la CPGE se posent, étant donné le contexte actuel à l'AEFE. Nous devons réfléchir à nos fonctionnements ; depuis deux ans, notre Prépa est regardée de très près au regard du faible recrutement. Nous nous sommes tous mobilisés pour faire la promotion de cette filière et augmenter les effectifs, un travail de terrain remarquable a été effectué à travers des forums et des salons, M. Meurant ici présent a fortement contribué à cette campagne et nous l'en remercions. L'effectif des élèves en 1^{ère} année s'élève à 10 et nous déployons des efforts pour hausser ce chiffre.

FSU SNES : Comment s'explique cette désaffection ?

DST : Les CPGE, en France aussi, fonctionnent moins bien qu'avant, surtout dans les petites prépas. Nos élèves, quand ils obtiennent le Baccalauréat, veulent partir en France, ils ne sont pas intéressés par la poursuite de leurs études supérieures au Maroc. Cela explique l'attraction des élèves des lycées marocains pour nos CPGE cette année. Le système de Bachelor (Master en cinq ans) exerce une forte influence et attire les étudiants, ainsi que les Prépas intégrées.

Proviseur : Le coût aussi a son importance ainsi que la concurrence sur le territoire avec des Instituts privés de très bons niveaux.

DST ne pense pas qu'il s'agisse d'un souci financier.

Mme l'Agent Comptable : En effet, les étudiants paient les DPI et s'ils obtiennent une autre inscription en France, ils partent quand même.

CAPE : Quand un élève a passé sept années dans le même établissement, il a envie de partir, est à la recherche d'une émancipation, et a moins d'attrance pour les classes prépas où un travail intensif est exigé, c'est pourquoi ils préfèrent choisir les Prépas intégrées.

DST : La CPGE contribue grandement au rayonnement et à l'excellence de notre établissement, c'est le pilier de l'identité du lycée. La fermeture de ces classes semble être en jeu.

Proviseur : Elles sont pour le moment maintenues, les décisions de l'Agence seront mûries et réfléchies.

CAPE prend la parole au sujet du BFI : Face à l'incompréhension du personnel pédagogique et administratif, devant le faible nombre d'élèves choisissant cette voie, CAPE rappelle que face au volume horaire et à la charge de travail immense de cette filière, les élèves sont vite découragés, surtout que les élèves issus du système français n'ont pas le niveau requis pour suivre. Des lacunes majeures s'accumulent dès les petites classes, ce qui explique que la plupart des élèves de cette section proviennent en réalité du système marocain. Un travail de fond devrait être réalisé. Nous avons demandé la mise en place de tables rondes avec le CEA pour trouver des solutions générales.

Commentaires et échanges sur le tableau des IMP spécifiques

Le deuxième tableau projeté et présenté concerne l'ensemble des IMP spécifiques, ces heures ne sont pas effectuées en présence des élèves. Parmi les propositions, certaines ont été reconduites comme celle de l'AS qui demande un gros travail d'organisation, et celle relative au développement durable pour mener à bien les politiques sur les 17 ODD (objectifs de développement durable) de l'ONU. La partie égalité filles-garçons y a été intégrée car elle fait partie d'un ODD de l'ONU.

La mission de Référent culturel concerne la valorisation des projets artistiques avec six personnes qui oeuvrent et font un travail considérable pour promouvoir ces thèmes à travers également des partenariats, en relation avec des acteurs du territoire. Nous commençons aussi à développer des liens avec les anciens et nouveaux élèves.

Le Labo de maths est une création de l'an dernier, reconduite cette année. Il vise à développer une réflexion pédagogique ainsi qu'un accompagnement de projets relatifs à la pratique des mathématiques en établissement. M. Er Rachdi a la volonté de promouvoir les mathématiques comme une passerelle de la 2^{nde} à la 1^{ère}, avec la proposition d'ateliers périscolaires. Cette année, en plus d'un Club de mathématiques, un atelier d'échecs et un autre de bridge verront le jour, avec aussi un accompagnement des projets des élèves (conférences scientifiques sur les fractales et les modèles mathématiques, neurosciences, IA...)

FSU SNES : C'était tout le sens de notre demande, et c'est la raison pour laquelle nous voulions avoir accès aux rapports de missions, pour nous permettre d'évaluer le travail fourni par les collègues. Ce défaut de lecture des bilans d'activités nous gêne et entrave notre argumentaire.

Proviseur : Il faut nous faire confiance, et notre souhait n'est pas de dilapider l'argent mais d'attribuer une rémunération à un travail réel.

FSU SNES : Ce n'était pas notre propos, certains collègues contribuent au-delà de l'IMP qui leur est attribuée et leur travail mérite d'être reconnu.

Proviseur : Il y a quatre ans, nous étions à 17 IMP, nous sommes aujourd'hui à 32,5 IMP. L'engagement des enseignants est récompensé. Votre remarque au sujet des rapports d'activités est prise en compte, nous aurons davantage d'informations cette année et serons en mesure de vous présenter ces bilans au mois de juin.

Référent NSI : cette personne s'occupe de la gestion du matériel et de la promotion de la filière NSI.

Référent CAV : concerne la gestion du matériel, le parc est considérable et très sollicité. Bientôt, un séminaire se tiendra durant lequel les élèves feront des captations. Cela justifie donc le besoin d'avoir un coordonnateur.

Secourisme : Mme Billat pilote les heures de formations GQS en 5^{ème} et en 2^{nde}. Cette collègue effectue un travail remarquable.

Ecole inclusive : trois enseignants EREI sont référents des différents niveaux, et font un travail important d'accompagnement des familles (montages des dossiers, liens avec les équipes de santé...)

Référent Décrochage scolaire : Des actions sont menées par une équipe multi professionnelle. (réunions régulières sur ce sujet, élèves repérés...). Nous cherchons des solutions adaptées pour accompagner les élèves.

Référent Climat scolaire : L'idée était d'octroyer 0,5 IMP à trois personnes pour initier et suivre des actions prévues dans le plan.

Provisur : Pour le climat scolaire, nous avons voulu diversifier les personnes (3 x 0,5) qui supervisent les actions menées avec le CVC et le CVL.

CAPE : Pourquoi les noms des intervenants ne figurent-ils pas sur ces tableaux ?

Provisur : Le CE doit nous permettre de nous mettre d'accord sur volume. Si cette répartition est validée, nous vous communiquerons les noms des personnes concernées.

Si les référents ont des actions à mener conjointement avec les parents, il est important qu'ils connaissent les noms des personnels concernés.

FSU SNES : Tous les enseignants en CPGE ne peuvent pas prétendre à des IMP.

Provisur : C'est exact.

Référent Numérique : Un bloc numérique de 3 heures a été identifié, plus précisément sur des axes de travail particuliers. Les pratiques innovantes sont recensées et mises en lien avec l'IRF. Un laboratoire d'innovation permettra de développer ce thème dans les pratiques numériques pédagogiques.

Référent Fab Lab : ce laboratoire sera opérationnel à cette rentrée ; nous avons acquis du matériel (imprimantes et découpeuse laser...)

Secrétaire Générale : Une formation a été proposée et réalisée pour apprendre à utiliser ces machines.

Provisur : Le Fab Lab est un lieu de créativité pour élèves et enseignants.

Référent CPGE : Point déjà évoqué en page 5.

Référent Section Sportive Padel avec le Club Riad : géré par M. Stoll

Référent orientation CPE : IMP attribuées pour que les CPE puissent présider les Conseils de classes. Ils en gèrent environ trente dans l'année et ce temps de travail qui ne fait pas partie de leurs missions est ainsi rémunéré.

Référent Bureau de l'entreprise : L'objectif est de développer l'esprit d'entrepreneuriat (actions menées en STMG, en Bac Pro et en 2^{nde})

Provisure Adjointe 1^{er} cycle : Des micro entreprises sont créées au sein des 2^{ndes}, Mme Khanzy s'occupe de cette gestion puis un Salon se tiendra. Nous sommes en contact avec des anciens élèves qui dirigent de grosses entreprises à l'international, c'est un atout.

Conseiller des français à l'étranger : C'est un modèle de Junior-entreprises (J.E.) comme dans les écoles de commerce ?

Provisur : Cela a été créé avec la réforme du lycée professionnel. Auparavant un dispositif CLEE permettait d'accompagner les élèves pour mieux connaître le monde de l'entreprise.

Conseiller des français de l'étranger : A l'image d'un incubateur d'entreprise.

Provisur : Lors d'une rencontre-débat l'an dernier, à la question combien d'entre vous ont créé une entreprise ? Plusieurs élèves ont levé la main, c'était impressionnant. Un élève a créé une application identique à Indrive, avec des conductrices.

CAPE demande si les élèves bénéficient d'un soutien financier.

Provisure Adjointe 1^{er} cycle : Le chef de l'entreprise va aider.

Provisur : « French Teck » et la chambre de Commerce et d'Industrie veulent développer l'entrepreneuriat.

DST : Les élèves font des montages pour des influenceurs et ces actions sont très bien rémunérées.

Dispositif relais : Des heures sont attribuées à la personne qui s'occupe des EBEP et qui consacre beaucoup de temps aux familles concernées.

Référent BFI : Cette filière est en perte de vitesse, nous avons du mal à recruter et nous devons nous mobiliser pour définir une stratégie. Un enseignant doit se consacrer à ce sujet.

FSU SNES : C'est en effet urgent.

DST : S'agit-il de la Section Euro ?

FSU SNES : Non, c'est différent de cette Section.

CAPE : Nous devrions proposer une table ronde car le programme au Maroc n'est pas adapté, le volume horaire est énorme. Les élèves qui proviennent des écoles marocaines n'ont pas le niveau.

Proviseur : Un travail de fond doit être accompli.

Référent Section Euro : Cette personne pilote l'appariement et le E-Twinning en privilégiant une ouverture sur le monde.

DST : Un référent est nommé en filière anglophone et un autre pour l'espagnol ?

Proviseur : Un seul référent est nommé, et les modalités de recrutement doivent être harmonisées. Ce point doit être soumis à réflexion pour un avis formé.

FSU SNES : Ce point a été discuté l'an dernier, et un essai a été mis en route cette année.

Pour le référent de la Section Sportive, 4 heures avaient été octroyées l'an dernier pour l'AS.

Proviseur : Il s'agit d'un oubli, vous avez raison.

FSU SNES : Selon la mission, une circulaire cadre les référents culturels.

0,75 ou 1 IMP sont préconisées. Il est possible d'arriver à 0,75 pour coller à la circulaire.

Proviseur : Nous partageons la ressource, nous ne disposons pas de moyens infinis et il est important d'avoir une approche raisonnable de ces moyens.

FSU SNES : Certains collègues s'investissent beaucoup.

Proviseur : Nous sommes surdotés ici.

Adjoint à Mme la Conseillère Adjointe : Je n'ai jamais vu autant d'IMP distribuées.

FSU SNES : Il faut établir un rapport au texte.

Proviseur : On peut attribuer 2 x 1,5 sur un volume de 3 heures.

CAPE : Il faudrait communiquer davantage sur ces IMP. Les familles ne sont pas au courant et ne comprennent pas. Il est essentiel de communiquer sur les possibilités données à nos élèves.

FSU SNES : Le texte de cadrage existe, il s'agit de la circulaire 1576 ; nous ne sommes pas au fait de tout mais nous pouvons nous appuyer sur les textes qui pourraient être transmis à l'ensemble des membres, cela donnerait lieu à un vote en fin de séance.

Proviseur : Nous votons un volume, c'est une enveloppe globale. Trois heures pour des référents culturels, c'est inédit dans un établissement. On ne cadre pas avec une circulaire, on réduit les volumes.

FSU SNES : Vous déformez les propos de la FSU. Ce travail doit être reconnu à sa juste valeur.

Proviseur : Nous ferons les aménagements nécessaires.

FSU SNES : L'enseignement artistique est valorisé, c'est une très bonne chose, nous avons des enseignants qui font un travail admirable. Les coordos théâtre et arts ne sont pas reconnus, serait-il possible d'avoir un référent pour ces options ?

Proviseur : Nous n'avons pas d'argent par milliers.

FSU SNES : C'est une question, je sais bien que vous n'avez pas d'argent.

VOTE et AVIS sur la base d'une proposition : favorable à l'unanimité.

• Questions diverses

Questions diverses FSU

*1/ Comment va être pris en charge le **coût pour les accompagnateurs** pour les voyages scolaires pour cette fin d'année 2025 ? Les collègues des disciplines sont très inquiets.*

Réponse de la direction : La prise en charge de la part accompagnateur, qui est une décision tardive, n'a pas été intégrée dans la construction du budget 2025. Les moyens seront cherchés sur des lignes sur lesquelles il reste de l'argent pour rendre possibles ces

prises en charge et permettre ces voyages dans un contexte de fin d'exercice budgétaire qui est souvent contraint.

*2/ Comment la direction explique-t-elle les difficultés rencontrées cette année pour avoir **un professeur principal pour chaque classe** ?*

Réponse de la direction : Il est chaque année difficile de trouver des professeurs principaux. La structure du lycée Descartes nécessite une centaine de professeurs principaux. 70 professeurs se sont proposés dans leur fiche de vœux.

Nous avons sollicité des collègues pour qu'ils acceptent cette mission. A ce jour, une classe n'a pas de PP.

Les raisons possibles de cette difficulté :

- Pas de difficulté sur certains niveaux de classe
- Une charge de travail importante sur certains niveaux (classes d'orientation troisième, seconde, terminale avec la problématique de 2 PP), couplée à une pression forte des parents
- Ajout d'une heure hebdomadaire d'HVC pour les classes de 6^{ème} et de seconde
- Un nombre croissant de professeurs qui n'ont pas les classes entières

*3/ En ce début d'année, de nombreux collègues et même des équipes disciplinaires manifestent leur **mécontentement et leur incompréhension** : accès à Pronote tardif, des heures de cours sans salle, des modifications d'EDT sans information aux collègues, une communication confuse sur la mission de PP, des mails de collègues sans réponse ni même accusé de réception, une communication peu claire sur quoi faire pour demander des changements d'EDT avec un sentiment d'iniquité qui s'accroît, des effectifs en spécialités déséquilibrés d'un groupe à l'autre, des erreurs d'attribution dans les groupes de langue et des effectifs déséquilibrés... Comment expliquer cette situation qui génère beaucoup de mal-être au travail dès le début de l'année ?*

Réponse de la direction : L'accès à Pronote a été tardif car le transfert des données entre notre nouvelle « base élèves » EDUKA et Pronote n'a pu être fait que tardivement.

Nous avons constaté que l'attribution de salles était « instable » dans Pronote. Des salles attribuées disparaissent sans que les proviseures adjointes ne fassent d'interventions. Ce problème d'ordre technique a été remonté IndexEducation. Réponse en attente. La situation semble être stabilisée.

Mails sans réponse : Cette situation peut arriver (adressage multiple entraînant un retard de traitement ou un non traitement, mail « écrasé » et oublié dans la masse des messages reçus). Nous cherchons à être réactifs et à répondre à tous. En cas de non réponse il est toujours bon de venir à notre rencontre pour résoudre les situations de vive-voix. Nous sommes toujours disponibles pour tous. Ça fonctionne bien.

Communication sur les changements d'EDT : Une communication claire a été faite le jour de la pré-rentree. Demande écrite avec proposition de changement à déposer à la Direction sous quinzaine. Des changements ont été aussi proposés par la Direction pour améliorer des situations.

Des réponses ont été adressées à tous. Deux fils rouges pour accepter les modifications : qu'elles ne dégradent pas les EDT des autres collègues concernés et qu'elles ne dégradent pas les EDT des élèves (augmentation du nombre d'heures d'études par exemple). Les proviseures adjointes ont été disponibles et à l'écoute de tous pour améliorer les choses quand cela a été possible. Elles ont été force de proposition aussi et je les en remercie.

Nous sommes prêts à recevoir les enseignants qui se sont sentis traités de façon inéquitable.

L'affectation des élèves dans les groupes de spécialité de première et de terminale est le résultat d'un placement combinatoire qui ne peut pas garantir une égalité parfaite du peuplement des groupes. Quand des rééquilibrages ont été possibles ils ont été réalisés. Pour les langues la composition des groupes dépend de la structure des classes. Quand des rééquilibrages ont été possibles ils ont été réalisés.

Quelques chiffres pour donner des éléments de contexte sur les groupes de langues :
En terminale 1 groupe sur les 62 groupes de langue a un effectif supérieur à 25 élèves
En première 3 groupes sur 68 ont un effectif supérieur à 25 élèves.
En seconde 4 groupes sur 55 ont un effectif supérieur à 25 élèves
La situation est différente au collège la LVA Anglais se fait en classe entière
En 5^{ème} 3 groupes de langues sur 18 supérieurs à 25 élèves
En 4^{ème} : 1 groupe de langue sur 16 supérieur à 25 élèves
En 3^{ème} : 2 groupes de langue sur 20 supérieurs à 25 élèves

*4/ Un **règlement intérieur de l'établissement** a été voté lors du CE du 13 juin malgré nos protestations. Ce vote n'était pourtant pas inscrit à l'ordre du jour et le document présenté n'avait même pas fait l'objet d'une présentation en Conseil pédagogique. Peut-on reprendre ce travail de lecture, de commentaire et d'écriture en instance pour finaliser ce document ?*

Réponse de la direction : Le texte du nouveau Règlement Intérieur, rédigé l'an passé par un groupe de travail composé de parents, d'élèves et de représentants des personnels, voté l'an passé, pourra être amendé cette année. Un groupe de travail sera mis place.

*5/ L'établissement a obtenu la **labellisation EFE3D niveau 3**. Nous nous en réjouissons. Nous avons demandé à plusieurs reprises à prendre connaissance du dossier, en vain. La direction peut-elle mettre ce dossier à disposition des membres du CE pour consultation ?*

Réponse de la direction : Le Dossier EFE3D, saisi par la Direction sur l'application de l'AEFE a été diffusé aux référents EFE3D. Il sera diffusé à tous.

6/ Les **documents préparatoires** pour la préparation du Conseil d'établissement doivent être adressés aux membres de l'instance au moins huit jours francs à l'avance. Pour voter les tableaux des Indemnités pour Missions Particulières (IMP), notamment les missions transversales, les membres du CE ont besoin de prendre connaissance des rapports d'activité. Il manque à ce jour plusieurs rapports d'activité pour les missions transversales. Pourquoi les membres du CE ne peuvent-ils pas prendre connaissance de ces rapports d'activité malgré plusieurs demandes des élus FSU ?

Réponse de la direction : Une présentation orale sera effectuée lors du CE pour les rapports écrits manquants.

*7/ Un personnel de l'établissement, vacataire, au terme de sa mission, a porté des **accusations graves et infondées sur un personnel de l'établissement**. Vous avez été destinataire de ce rapport et vous nous l'avez transmis. Le sujet, du fait de sa gravité, a été abordé en CCPL. Il se trouve que cette personne, alors que sa mission avait pris fin, a continué d'utiliser son adresse professionnelle pour obtenir des informations confidentielles*

concernant des élèves de l'établissement. Nous vous l'avons signalé. Comment expliquer cet état de fait ? Quelle est la situation maintenant ?

Réponse de la direction : La situation, anormale, a été réglée. Cet ancien personnel n'a plus d'adresse professionnelle.

Questions diverses UCPE

1- Absence de professeur de philosophie pour 4 classes de terminales. Pourquoi n'y a-t-il toujours pas de remplaçant ?

Le même problème se pose chaque début d'année scolaire pourquoi cela n'est-il pas résolu avant la rentrée ?

Provisure Adjointe 2nd cycle : La personne qui avait été recrutée a finalement décidé de partir au bout de deux jours.

FSU SNES : Un classement n'avait-il pas été effectué ? Le deuxième candidat n'a-t-il pas été appelé ?

Provisur : Si, mais cette personne n'avait pas d'expérience et ne pouvait pas prétendre à un CTE. Nous sommes donc en recherche active d'un candidat et recevrons trois personnes en entretien demain après-midi. Cette personne prendrait en charge quatre classes de terminale, niveau pour lequel cette matière est importante.

2- Absence des professeurs due au voyage à Oualidia : ce voyage est prévu chaque année en début d'année, pourquoi des mesures de remplacements n'ont pas été mises en place pour ces absences prévisibles ?

Provisure Adjointe 1^{er} cycle : Ce projet de voyage scolaire d'intégration à Oualidia a du mal à survivre, s'essouffle et de moins en moins d'enseignants veulent y participer. Nous mettrons en place une réunion à ce sujet au mois de mai pour anticiper les points liés à l'organisation.

3- Conseils de discipline : De nombreux parents inquiets des sanctions émanant des conseils de discipline , et des exclusions temporaires (8 jours) souhaitent connaître les critères sur lesquels l'établissement se base pour déterminer leur application . En effet de nombreux élèves se retrouvent exclus 8 jours , ceci est contraire à l'assiduité prônée par l'établissement à chaque retard ou absence de l'élève . Les parents jugent cette mesure abusive et souhaitent la mise en place de sanctions plus adaptées et surtout plus pédagogiques que celle d'une exclusion . Nous suggérons la mise en place d'une cellule de discussion entre l'équipe administrative et les APE, afin de discuter de sanctions les plus adaptées selon la gravité des fautes .

Provisur : Des actes inadmissibles de violence ont été commis, nous les condamnons, ils jettent le discrédit sur l'image à la fois du lycée et de la communauté. Cette sanction fait partie de l'arsenal du Règlement Intérieur. Notre position est la suivante : tolérance zéro.

Ces actes sont contraires à la communauté, nous envoyons un message fort à la communauté scolaire, et en particulier aux élèves, c'est une réponse collective face à la violence et une force pédagogique pour les enseignants. L'exclusion définitive n'est pas systématique, il s'agit de passer devant une instance qui pose les choses de manière institutionnelle.

UCPE fait lecture d'un paragraphe lié à un article de l'AEFE : « ...recherche d'une mesure utile comme la Commission Educative... » « ...le Conseil de discipline est une solution grave et ultime... »

La violence est un acte grave mais les Associations de parents d'élèves se demandent si cette sanction est la meilleure du point de vue éducatif alors qu'il serait préférable de procéder par paliers dans l'échelle des sanctions.

Une exclusion de 8 jours est une sanction contre-productive, l'élève perd de nombreuses heures de cours qu'il rattrapera difficilement. Le résultat est contradictoire dans le sens où l'élève se morfond à son domicile et rate des cours.

Proviseur : C'est éducatif. Quand une violence envers un adulte est par exemple avérée, le Conseil de discipline est immédiatement saisi.

UCPE : Vous n'éradiquerez pas la violence, la sanction doit être proportionnelle et en cohérence avec la gravité des actes commis.

Proviseur : Un lynchage est un acte gravissime. Le jour de la rentrée scolaire, le 1^{er} septembre, nous sommes passés dans les classes et avons transmis le message suivant : nous vous demandons de respecter les personnes, ceux qui commettront des actes violents seront sanctionnés. L'incident du 06 septembre 2025 est un acte de violence sauvage, qui ne justifie pas la tenue d'une Commission Éducative mais bien celle d'un Conseil de discipline.

UCPE : D'autres cas d'élèves ont reçu un blâme ou avertissement.

DST : Les élèves disent faire exprès pour se donner en spectacle, sachant qu'ils sont filmés et visionnés sur les réseaux sociaux. Je comprends qu'il faille être très ferme en début d'année, la majorité des membres de la communauté scolaire rejette ce type de comportements.

UCPE : Les sanctions sont parfois démesurées.

DST : Il est important de communiquer sur les résultats de ces Conseils ; les élèves ont reçu un message de M. le Proviseur via Pronote et nous avons abordé ce sujet en classe.

Proviseur : Nous favorisons effectivement la prévention.

FSU SNES : La Commission éducative ne répond pas aux mêmes problématiques. Les faits sont exposés, et une décision est prise au sein de ce Conseil de discipline.

Remarque : Avec trois Conseils de discipline d'affilée, il va être très difficile pour les membres de garder une distance par rapport aux faits.

4- CAP : Certains parents souhaiteraient la mise en place de CAP au sein du lycée Descartes et des établissements EGD en général. Cette possibilité est-elle envisageable ?

Proviseur : L'AEFE ne proposera jamais de formation professionnelle de ce type.

5- Certains ouvrages sur la liste des manuels ne sont finalement pas utilisés par les enseignants, cela entraîne des frais supplémentaires inutiles pour les parents. Si l'enseignant n'a pas l'intention d'utiliser le manuel Il serait préférable de retirer d'office le manuel de la liste.

Proviseur : Je suis favorable à l'idée de ne pas acheter de manuel s'il n'est pas utilisé, ce point fera l'objet d'une réflexion de fin d'année.

FSU SNES : Nous sommes nombreux dans les équipes, c'est pourquoi le manuel est un support utile mais les enseignants peuvent utiliser d'autres supports.

Proviseur : Nous devons sensibiliser les enseignants à utiliser les manuels.

6 - Incohérence entre les surveillants : concernant la tenue vestimentaire, en fonction des surveillants celle-ci est acceptée ou pas. Pourriez-vous donner des éclaircissements et des instructions statuant sur la tenue vestimentaire adaptée ou pas pour éviter certaines situations gênantes pour l'élève.

Proviseur : Un mail a été envoyé au sujet des codes vestimentaires. Les jeans déchirés sont proscrits et il est important que les élèves couvrent certaines parties de leur corps.

CAPE : Les chaussures posent parfois problème, des élèves se présentent en claquettes de sport, ce n'est pas une tenue adéquate pour un élève.

Proviseur : Elles ne sont pas tolérées.

UCPE : Nous notons et vous informons d'une incohérence entre les cycles et souhaiterions qu'une feuille de route soit transmise aux surveillants.

Délégué représentant des élèves : Les chaussures crocs sont interdites.

Proviseur : Pour des questions de sécurité.

7 - Hygiène des toilettes : les toilettes sont-elles nettoyées régulièrement tout au long de la journée ? Il semblerait que la propreté de celle-ci laisse à désirer.

La présence de papier toilette est aussi nécessaire.

Secrétaire Générale : Nous avons changé de prestataire pour le nettoyage. Plusieurs ajustements sont à faire, avec entre autres un passage à chaque heure.

Questions diverses Descartes Sur Table

- 1) *De nombreux collègues, dont certains ont effectué de nombreuses années dans l'établissement estiment que cette rentrée a été particulièrement pénible : des EDT d'enseignants à trous très nombreux sur plusieurs jours, sur 5 voir 6 jours alors que les espaces de travail au calme sont restreints dans l'établissement ; des salles attribuées sans réflexion sur les besoins des enseignants et des élèves (avec notamment des lycéens au milieu des collégiens limitant le respect des règles d'accueil dans la cour alors que les grands vont en classe directement), des formes de pression exercées sur certains enseignants pour pallier au manque de PP ou aux erreurs dans des constitutions de groupes de langue notamment.*

Comment expliquez-vous cette situation plus critique que les autres années ? Pourquoi les enseignants devraient-ils être les variables d'ajustement pour limiter les blocages liés à des manques d'anticipation et des problèmes de gestion, et ceci, au détriment de leur conditions de travail et de repos ?

Réponse de la direction : Cette question sur les EDT a été traitée en pages 3 et 4 du PV. Il n'y a pas eu de manque d'anticipation et les enseignants n'ont jamais été considérés comme des variables d'ajustement. Il y a eu des ajustements d'EDT d'enseignants. Moins que l'an passé. Nous avons réussi à supprimer les cours du samedi matin pour toutes les classes de seconde. C'est une amélioration.

Proviseur : En ce qui concerne les espaces de travail, ils sont multiples dans l'établissement, et je vous invite à les investir pleinement (Salles des personnels, salle Souffle, salle El Maleh, labo de sciences, labos maths, labo Histoire, Salle EPS)

Le bâtiment A est occupé par les lycéens et des collégiens comme l'an passé. Les publics se croisent inévitablement.

« Formes de pressions pour les professeurs principaux » :

Proviseur : Le besoin en professeurs principaux est considérable (101 personnes), et seulement 70 enseignants ont manifesté leur souhait de l'être sur leur fiche de vœux.

Moins de personnes voulaient être PP en seconde car ces classes présentent une plus grande charge de travail et sont moins appréciées. Nous n'étions pas dans l'imposition et ce n'est pas une obligation. Nous avons proposé à des collègues. Certains ont accepté, d'autres ont refusé. Nous n'avons rien imposé à personne. Il nous en manque toujours un en seconde.

La question sur les ajustements de rentrée a été traitée en pages 3 et 4.

- 2) *Les ateliers lors de l'après-midi de la prérentrée ont semblé inadaptés aux besoins et aux attentes de la majorité du personnel et les résultats très peu concluants puisque les consignes et les modalités étaient floues, de nombreux personnels n'étaient pas concernés par les consignes à l'inverse des professeurs qui avaient en partie répondues aux consignes le matin en équipe disciplinaire (sur les parcours). Le sentiment de temps perdu est unanime et les membres de DST sont d'autant plus concernés qu'ils avaient proposés lors des deux derniers Dialogues sociaux de créer des ateliers sous la forme du volontariat pour réfléchir aux sujets qui ont préoccupé l'année scolaire passées les collègues enseignants et personnels de vie scolaire. à savoir, des temps de réflexion, de concertation et de démarches participatives*
- *sur le plan d'évacuation locale,*
 - *le plan d'évaluation qui reste clivant,*
 - *pronote (sous exploité et modifié au coup par coup et sans concertation) afin de rendre cet outil plus efficace (dialogue renforcé avec les parents, limiter les stratégies des élèves, améliorer la visibilité et la communication entre vie scolaire et enseignants...),*
 - *l'accueil des élèves et les rituels de classe,*
 - *être cartésien : comment construire un sentiment d'appartenance pour limiter les incivilités...*

Pourquoi la direction n'a-t-elle pas pris en compte les attentes des personnels d'éducation afin de mettre en place en cette rentrée des temps de concertation et de réflexion réellement efficaces afin d'améliorer nos pratiques, notre cadre de travail et la communication entre les services ?

Réponse de la direction : Pour la question liée aux ateliers de réflexion sur les parcours, ce point a été préconisé par l'AEFE, la circulaire de rentrée nous demande de formaliser les parcours. L'idée était de recenser les actions, le travail a été réceptionné mais pas encore rediffusé. Pour les parcours Avenir et Santé, nous avons reçu beaucoup de réponses et avons une visibilité sur les actions engagées. Un tableau synoptique permet une vision complète de toutes les actions menées dans chaque parcours et nous allons communiquer sur ce sujet pour montrer la richesse des parcours. L'équipe de Santé scolaire s'en est emparée pour bâtir un programme d'actions qui sera diffusé prochainement. Idem pour l'équipe du CIO pour le parcours Avenir.

Pour le sujet des rituels d'entrée en classe, ce point fait partie du cadre « climat scolaire » qui détermine les postures différentes à adopter dans la classe et en dehors. Il a été abordé en plénière le jour de la pré-rentrée. J'ai demandé à chacun de réfléchir à la question du rituel d'entrée et de sortie de classe. Chacun doit s'en emparer de façon individuelle à travers une réflexion et la mise en place de rituels. L'idée n'est pas d'imposer un rituel unique à chacun mais que chacun s'empare de cette question pour en créer un à l'entrée et à la sortie de sa classe. Cela aura un effet sur le climat scolaire.

CAPE : Un travail sur le Règlement Intérieur a été effectué l'an dernier, y a-t-il eu une lecture de ce document en classe ainsi que de celui des chartes qui impliquent le respect (dans les deux sens) ? Des parents se sont plaints de moqueries des enseignants envers les élèves.

DST : Il conviendrait d'organiser des ateliers sur le principe de cogestion (modèle allemand) et à l'usage de Pronote, outil complexe grâce à la mise en place dès la pré-rentrée d'ateliers pour améliorer l'utilisation de ce logiciel.

Proviseur : La circulaire de rentrée préconise de mettre au clair les parcours et ces réflexions sont pertinentes.

Proviseure Adjointe 2nd cycle : Un questionnaire de rentrée a été diffusé pour connaître l'avis général des équipes sur certains points et nous restons en attente du retour de deux équipes à la suite desquels nous vous transmettrons un bilan.

- 3) *Face aux difficultés de début d'année, il semble qu'une impression revient chez une partie importante des personnels qui sape la confiance et la sérénité entre les membres du lycée et favorise les tensions et un sentiment d'écoeurement : les solutions sont perçus comme trouvées au cas par cas et selon "le premier arrivé le premier servi", ou "le plus persuasif, le mieux servi" (situation favorisée aussi par la rétention très longue de pronote infantilisant les professeurs et limitant le moyen pour ces derniers de trouver des solutions au problème d'EDT et de salles) :*

Comment pouvez-vous assurer un traitement égal entre les personnels dans ces conditions ? Quel bilan faites-vous, de votre côté, de ce début d'année sur les points cités précédemment ?

Réponse de la direction : Ce n'est pas l'esprit dans lequel on effectue des modifications d'EDT, l'idée est de les améliorer.

Proviseure Adjointe 2nd cycle : Donnez-nous des cas précis, nous avons besoin de cas concrets.

Proviseur : La règle est la même pour tous, mais il est légitime de vous adresser à la direction si vous vous sentez injustement traité. Pour les demandes de modifications, les deux fils conducteurs ont été : pas de dégradation des EDT des élèves et des enseignants.

- 4) *De sérieux problèmes de communication persistent malgré la promesse de l'améliorer nettement dès la rentrée : des dates ont changé sans en informer efficacement la communauté éducative notamment par exemple sur la rencontre parents-professeurs de 6e : annoncé le 11/09 en pré-rentrée, elle est placée finalement le 18/09 pour finalement être déplacée au 29/09 sans que la communication aux parents soient renforcées. Des parents venus le 18/09 étaient particulièrement mécontents à la grille, ils ont interpellé les surveillants ; nous recevons toujours des messages non ciblés sur nos boîtes...etc*

Peut-on de nouveau rappeler au respect du bon usage de la boîte professionnelle (cibler, juger de l'intérêt des messages) et des règles de la charte numérique ? Peut-on également mettre en copie les enseignants lorsque des messages importants sont envoyés aux parents afin de ne pas être mis au ban de l'information ? Peut-on systématiquement doubler pour les

parents un message pronote et par mail afin d'informer correctement les parents notamment en cas de changement exceptionnel de date ?

Proviseur : Les réunions parents professeurs des classes de 6èmes ont été déplacées.

Proviseure Adjointe 1^{er} cycle : Il n'était pas possible de placer ces réunions début septembre en raison des voyages scolaires d'intégration à Oualidia.

Proviseur : Un communiqué sur Pronote a été adressé aux parents.

CAPE : Les familles étaient paniquées.

Proviseur : Le circuit de communication avec les parents est Pronote.

CAPE : Un tutoriel sur le site serait le bienvenu, ou bien utilisez le mail quand il s'agit d'une information importante.

DST : Pronote n'indique pas les notifications.

Adjoint à la Conseillère Culturelle Adjointe : Les notifications peuvent être affichées sur le téléphone si la demande est cochée sur Pronote. Si l'adresse mail est configurée, cela fonctionne aussi.

Proviseur : Le point sur les messages non ciblés sur les boîtes mail reste problématique, nous voudrions créer des listes d'envois plus ciblées mais c'est un gros travail de construction des listings.

Adjoint à la Conseillère Culturelle Adjointe : Pronote permet de le faire.

Proviseure Adjointe 2nd cycle : Cela ne fonctionnait pas pour les 1ères, et le système était tombé en panne.

Proviseur : Techniquement, le volume ne le permet pas mais nous verrons avec les informaticiens.

- 5) *La responsabilité collective a souvent été invoquée pour faire face aux difficultés de début d'année et pour trouver des solutions aux problèmes (PP, groupe sans professeur...), en outre, des solutions sur des EDT en échange d'une mission a pu être constatée (rôle de PP, heures supplémentaires non voulues mais finalement acceptés par certains...).*

Est-il possible de rappeler à tous (y compris l'administration) pour rassurer les collègues et ramener de la rigueur et de la transparence, les missions et les responsabilités de chacun afin que nous ne soyons pas obligés de faire un travail qui ne correspond pas à nos missions ou à nos choix exprimés notamment sur la fiche de vœux en fin d'année ? Quelles solutions pérennes sont à mettre en place pour éviter qu'une telle situation se reproduise ?

Réponse de la direction : Question traitée en pages 8 et 9.

- 6) *Certains collègues considèrent qu'il y a un déficit d'informations sur leurs droits, concernant particulièrement ceux relevant des arrêts maladies.*

Quelle est la procédure de versement de salaire pour un contrat local ou un résident dans le cas d'un arrêt maladie court ou long et comment y accéder ?

Réponse de la direction : Une information sur ce sujet a été diffusée début juillet. Pour les non titulaires, c'est le RIT qui s'applique.

Adjoint à la Conseillère Culturelle Adjointe : Ce point a été validé par l'AEFE.

Secrétaire Générale : Ce document a été envoyé à tous les délégués des salariés.

DST : Les années précédentes, nous devons réclamer les documents liés aux procédures administratives.

Proviseur : Ces documents devront figurer dans le livret d'accueil dès qu'il sera signé, et revu.

Secrétaire Générale : Il a été distribué à tous les chefs de service, et est consultable à la RH.

Proviseur : Consultable également dans le RIT.

Secrétaire Générale : Le salaire est maintenu pendant 30 jours sur une année glissante.

Proviseur : Au-delà, le salaire est suspendu.

- 7) *Comme vous le savez, la période qui précède le scrutin est cruciale pour garantir la liberté et l'équité de l'information pour tous les électeurs. À cette fin, le principe d'égalité de traitement entre les listes candidates doit être strictement observé. Nous constatons actuellement que des affiches sont posées en dehors des emplacements dédiés dans la salle des personnels. Cette situation crée un déséquilibre dans la visibilité des différentes listes et est susceptible de porter atteinte à la régularité et à la sérénité de la campagne électorale.*

Pourriez-vous diffuser un rappel écrit et clair stipulant que tout affichage émanant d'un syndicat doit impérativement être cantonné aux panneaux réservés à cet effet pour chaque liste ?

Proviseur : Les modalités et le calendrier ont été diffusés, les parents votent via Pronote. Nous espérons une campagne électorale apaisée et un respect des affichages ; nous allons revoir et repenser les espaces de communication dans l'établissement, bien qu'ils soient à priori définis pour éviter les affichages sauvages.

M. le Proviseur remercie les participants et clôt la séance à 19 heures.

M. François CUILHÉ



**Proviseur
et Président du CE**

M. Gauthier ACKERMANN

Secrétaire de séance

Mme Maria DRISSI

Secrétaire de séance

Déclaration liminaire FSU CE du 22 septembre 2025

Monsieur le Proviseur,
Monsieur l'adjoint à Madame la Conseillère culturelle adjointe,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'établissement,

“Après deux semaines d'accueil des élèves, après trois semaines de fonctionnement depuis la rentrée administrative, les personnels souffrent de la désorganisation de ce début d'année : ils sont nombreux à constater qu'il leur est impossible de proposer des modifications de leur emploi du temps, ils constatent impuissants les allers-retours des élèves, tantôt inscrits dans telle classe, tantôt dans une autre, ou dans un autre groupe, ou alors c'est une option ou un groupe de langue qui est oublié...”. Ces mots, Monsieur le Proviseur, nous les avons prononcés dans notre déclaration liminaire le 24 septembre 2024, à l'occasion du premier conseil d'établissement de l'année... et presque n'a changé, le constat est le même, les difficultés sont les mêmes. Comment l'expliquer ? À ces difficultés récurrentes et génératrices de mal-être s'ajoutent d'autres problèmes qui affectent l'instance elle-même :

C'est nous, élu.e.s FSU, qui avons rappelé, lors du Conseil d'établissement du 07 novembre 2024 qu'il fallait ajouter à l'ordre du jour le vote du règlement intérieur de l'instance. Durant la séance, il a fallu que nous intervenions pour revenir aux textes réglementaires relatifs à la composition des instances liées au Conseil d'établissement.

Nous avons également signalé une erreur dans l'ordre du jour du 13 juin 2025 et avons proposé une réflexion construite sur le règlement intérieur de l'établissement avant un vote précipité et non prévu dans l'ordre du jour. C'est nous, encore, qui avons constaté que l'instance ne respectait pas le cadre réglementaire, avec des personnes qui ont siégé sans raison.

Au Conseil d'établissement du 26 juin, nous avons dû rappeler les textes réglementaires relatifs à la prise en charge du coût accompagnateur et nous avons une nouvelle fois demandé une correction de l'ordre du jour.

Enfin, pour ce Conseil d'établissement, nous avons à nouveau dû intervenir pour faire modifier l'ordre du jour et nous ne pouvons que regretter l'absence de certains documents préparatoires.

Nous, élu.e.s FSU, exprimons ici une très forte attente d'un meilleur fonctionnement des instances pour cette année. Nous réaffirmons ici notre volonté de revenir à des échanges apaisés et constructifs dans l'intérêt des personnels. Vous nous avez dit, Monsieur le Proviseur, qu'il s'agissait là pour vous aussi d'une priorité mais dès ce premier Conseil d'établissement, nous regrettons que nos messages restent sans réponse : ainsi il nous aura fallu trois mails et deux échanges oraux pour obtenir une simple correction de l'ordre du jour qui porte sur la validation d'un procès-verbal de



séance.

Pour que nous retrouvions un climat serein, pour que nos échanges soient à la hauteur des attentes des personnels, nous avons besoin, Monsieur le Proviseur, que les textes réglementaires, que les instances et leurs membres soient respectés. Toute notre communauté y gagnera, les personnels de direction comme les représentants des personnels élus et l'ensemble des personnels de l'établissement. C'est dans l'intérêt des personnels que nous avons toujours travaillé et c'est pour cette raison que nous poursuivrons notre travail d'élus au Conseil d'établissement.

Monsieur le Proviseur, Monsieur l'adjoint à Madame la Conseillère culturelle adjointe, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'établissement, nous vous remercions pour votre attention.